# Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional

en sa qualité d'ordonnateur secondaire

# DEC110708DR03

Délégation de signature consentie à M. Claude JAUPART par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

# Le délégué régional

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

1

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription lle-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7154, intitulée « Institut de physique du globe de Paris » ;

**Vu** la décision n° DEC110485INSU du 1<sup>er</sup> mars 2011 portant nomination de M. Claude JAUPART aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 7154 ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Claude JAUPART, directeur de l'unité UMR 7154, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte;
- 2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

#### Article 2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude JAUPART, délégation de signature est donnée à M Edouard KAMINSKI, Professeur à l'IPGP, M Marc BENEDETTI, Professeur à l'université Paris Diderot, M Nikolaï SHAPIRO, Directeur de recherche au CNRS, et Mme Lydia ZERBIB, Ingénieure de recherche au CNRS, Directrice générale des services à l'IPGP, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n° DEC100132DR03 du 22 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 12 janvier 2011

Le Délégué Régional